

**Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 11 décembre 2020

**3<sup>ème</sup> Commission**  
N° CP-2020-12-3-8

**Service instructeur**

DIR- Pôle mobilité et travaux neufs

**Service consulté**

**5A3F - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT DES ETUDES  
D'AVANT-PROJET SNCF POUR L'ÉLARGISSEMENT DU PONT-RAIL AU DROIT  
DE LA RD 105 A SAINT-LOUIS**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver l'avenant n° 1 à la convention relative au financement des études d'avant-projet réalisées par la SNCF, en augmentant son montant à 475 000 € courants HT, pour l'élargissement du pont-rail sur la ligne ferroviaire STRASBOURG - SAINT-LOUIS au droit de la RD 105.

**I. CONTEXTE**

La RD 105 constitue la voie de contournement de la partie Nord de l'agglomération bâloise et supporte de ce fait un trafic de transit significatif dans un secteur à fort enjeu de développement. Cette fonction rend nécessaire la requalification de cette route départementale, qui est déjà actuellement très fortement circulée.

Dans ce contexte, le projet de requalification de la RD 105 à SAINT-LOUIS et HESINGUE prévoit la création d'une voie supplémentaire dans le sens Est-Ouest sur la RD 105 sous le pont-rail existant situé sur la ligne ferroviaire STRASBOURG – SAINT-LOUIS.

Pour les besoins du projet routier, le pont-rail situé au km 134,920 sur la ligne 115 000 STRASBOURG - SAINT-LOUIS doit être élargi. Une convention de financement des études d'avant-projet a été validée lors de la séance de la Commission permanente du 6 mars 2020 pour définir le détail du programme de l'opération, l'estimation du coût et le calendrier prévisionnel de réalisation de l'élargissement de cet ouvrage ferroviaire.

## **II. AVENANT A LA CONVENTION DE FINANCEMENT DES ETUDES D'AVANT-PROJET POUR LE DOUBLEMENT DU PONT-RAIL**

Dans le cadre des études d'avant-projet, la DREAL a demandé des investigations de pollution des sols. Ces investigations n'étaient initialement pas au programme des études. Les sondages de sols sont estimés à 43 000 € HT et le diagnostic pollution à 15 000 € HT.

Par ailleurs, tous les autres projets connexes et notamment le projet « 5A3F » seront réalisés sous BIM (Building, Information Modeling). Les données d'entrée topographiques doivent être complétées pour une mise sous format BIM du projet d'élargissement du pont-rail. Cette prestation réalisée par lasergrammétrie est estimée à 30 000 € HT.

Le programme des études d'avant-projet ainsi que leur montant, fixés dans la convention de financement signée le 29 mai 2020, sont à modifier.

L'avenant joint au rapport a ainsi pour objet de redéfinir le programme des études d'avant-projet, l'assiette de financement et le plan de financement.

La réévaluation financière de l'étude s'élève à 80 452 € HT aux conditions économiques de juin 2018 soit 88 000 € courants HT augmentant le besoin de financement à 475 000 € courants HT.

Le montant des prestations complémentaires est évalué en € courants en tenant compte de la valeur du dernier indice connu « ING », et d'un taux d'indexation de 2% par an jusqu'en 2020 inclus, puis 4% par an au-delà.

L'annexe 2 de la convention précisant le coût, les fonctionnalités et les délais est également modifiée en cohérence.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la réévaluation du montant des études d'avant-projet pour l'élargissement du pont-rail situé au km 134,920 de la ligne 115 000 STRASBOURG - SAINT-LOUIS, à hauteur de 88 000 € courants HT, augmentant le besoin de financement à 475 000 € courants HT aux conditions économiques de réalisation ;
- d'approuver les termes de l'avenant n° 1, ci-joint, modifiant les dispositions de la convention signée le 29 mai 2020 entre le Département et SNCF Réseau portant financement des études précitées, et de m'autoriser à le signer ;
- de préciser que les dépenses afférentes à cette convention et à son avenant seront imputées au programme AAC1, chapitre 20, fonction 621, nature 2031 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT  
Remy WITH